



RÉSOLUTION 2013-CA577-14.03-R6178

relative à l'attribution du Prix d'excellence en enseignement de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2012-2013 dans la catégorie « professeur »

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 577^e réunion (ordinaire) tenue le 4 février 2013.

CONSIDÉRANT l'article 42 a) de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et particulièrement, l'article 4 et l'annexe 4 *Politique du Prix d'excellence en enseignement* (résolution 2012-CA571-13.01-R6106, 17 septembre 2012);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du Prix d'excellence en enseignement 2012-2013 de l'Université du Québec à Trois-Rivières (réunion tenue le 6 décembre 2012);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2013-CDH-63-06-R01, 18 janvier 2013);

CONSIDÉRANT l'avis des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner le Prix d'excellence en enseignement de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2012-2013 dans la catégorie « professeur » à monsieur Nicolas Boivin, professeur au Département des sciences comptables, pour :

- l'appréciation de son enseignement par ses étudiants, et ce, grâce à son dynamisme, à la qualité et l'efficacité de ses exercices qui favorisent la compréhension ainsi qu'à sa passion communicative pour son domaine d'enseignement et à sa bonne planification du contenu des cours;
- ses notes de cours complètes, très claires, pertinentes, comportant des exemples pratiques et des références vers des outils informatiques pour faciliter l'intégration de la matière;
- ses capacités remarquables d'innovation sur le plan pédagogique, démontrées entre autres, dans les volumes sur la fiscalité qu'il contribue à rendre accessibles gratuitement sur internet (FISCALITEuqtr.ca) et dans ses animations portant sur l'activité fiscale et économique publiées sur des réseaux sociaux;
- ses réalisations pédagogiques qui procurent un rayonnement de son département et de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par : _____

André Gabias
Secrétaire général